



Concernant l'actif d'une personne decedee sous curatelle

Par **QUILICHINI**, le **21/04/2009** à **13:06**

Bonjour,

toujours concernant une tante celibataire sans enfant decedée sous curatelle qq mois avant son décès et ayant fait un testament olographe en 1982 designant mon père comme heritier.Elle disposait d'un appartement sur Paris or au jour d'aujourd'hui le notaire ne trouve pas de trace de cet appartement et pense qu'il a été vendu ,comment en etre sur ?Et nous avons connaissance des assurances vie mais pas des comptes en banques.Est ce normal ?Les 2 sont ils liés ou non ?La curatelle est elle obligée de connaitre tous les biens d'une personne dont elle a la charge? si oui pourquoi s'écoule t'il autant de temps avant de connaitre tout l'actif et le passif?(presque 6 mois à ce jour)

Merci